

On avait d'abord pensé que le camp de César avait pu être porté à Trévoux, et la bataille livrée à Montmerle. Cette opinion ne tarda pas à être abandonnée par cette raison que Trévoux étant situé entre deux Ambérieux, Ambérieux d'Anse et Ambérieux en Dombes, devait nécessairement appartenir aux *Ambarres*, et qu'il résulte positivement du texte de César qu'il avait posé son camp chez les Ségusiaves, et dès lors non à Trévoux, qui faisait partie des Ambarres. *Ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit* (1, 10).

Cette appréciation était conforme à l'opinion du colonel de Goeler, qui avait placé la défaite des Tigurins entre Trévoux et Villefranche (5) et justifiait cette position.

L'opinion de M. de Saulcy qui plaçait cette défaite au-dessus de Mâcon (6), n'étant pas admise par nous, il fut arrêté que le draguage de la Saône serait porté au-dessus de Trévoux. Mais, en même temps et comme je l'avais écrit moi-même à M. Thiollière, M. Martin-Daussigny faisait observer que le draguage de la Saône ne pourrait amener aucun résultat.

Il insistait donc pour que des fouilles fussent faites sur les berges de la rivière, entre Trévoux et Montmerle, MM. les ingénieurs répliquaient qu'ils ne pouvaient adopter cette proposition ; que leur seule mission et leur seule compétence était de faire opérer des draguages et qu'ils ne pouvaient pas aller au-delà.

L'Empereur avait affecté à ces draguages vingt-cinq mille francs sur sa cassette, et si MM. les ingénieurs venaient

---

(5) *Cæsar's Gallischer Krieg in den Jahren 58 bis 53 vor Christus*; Stuttgart, 1858, in-8, pp. 15-16.

(6) *La guerre des Helvètes, etc*, in-8°, Paris, 1860, p. 39, 41, 44.